

LA RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE



LA DECISION DE RECONSTRUIRE

Nous avons vu qu'en 1817 on songeait déjà ou à faire de grands travaux de consolidation dans cette Eglise du XIIIème siècle en très mauvais, ou à la reconstruire.

Le 16 Février 1857, le Conseil Municipal pense à nouveau qu'il faut reconstruire en tout ou partie cet édifice et que les sommes investies à partir ce jour ne doivent servir qu'à des dépenses de nature à profiter aux travaux ultérieurs.

Un état des lieux de l'ancienne église est rappelé :

- le vice principal est le nivellement de cette église qui se trouve enterrée par le sol adjacent, qui lui-même est dominé par la rue du chêne
- Les charpentes, notamment du clocher, son pourries et les assemblages supprimés.
- La pierre des murs est pourrie, du fait du surplombage et des lézardes qui se font jour, parfois de 10 cm

Il est donc décidé :

- que le clocher sera rasé jusqu'au niveau du sol
- Qu'un nouveau clocher avec ses collatéraux sera établi en avant de la façade
- Un projet général d'église sera étudié. Il devra comprendre trois nefs et devra contenir 600 personnes

Le 31 Décembre 1860, le Conseil Municipal reçoit de l'architecte DEGRE trois propositions, mais aucun ne peut être acceptée par la Commune vu l'état de ses finances. Même les intérêts de la dette devraient être couverts par emprunt ! Moyennant un dégagement de 20000 Francs, il est décidé malgré tout et sans tarder :

- de démolir la tour du clocher jusqu'au faite de l'église et son raccord avec la nef et le chœur.
- De construire un nouveau clocher en avant de deux mètres du portail par l'Entreprise PRETOT
- De réparer l'extérieur du chœur et les contreforts
- De demander de nouveaux devis qui soient « en harmonie » avec les finances communales

Mais comme pour toute construction nouvelle, y compris de nos jours : les suppléments et imprévus arrivent. Figurez-vous que personne n'avait songé à l'escalier d'accès au clocher ! Comment aller entretenir les cloches nouvellement transférées de l'ancien au nouveau clocher ?

Cet escalier sera donc installé au Nord, et sans doute pour faire une architecture symétrique, on pense créer une chapelle baptismale au Sud. Coût du supplément adopté le 8 mai 1862 : 4426 Francs.

En 1866, on pense installer une horloge neuve, celle de l'ancien clocher donnant des signes d'inquiétude. 2000 Francs sont inscrits au budget. Mais Monsieur TESSIER, horloger à Is/Tille se

fait fort de réparer l'ancienne et de la garantir 4 ans, moyennant 500 Francs. Cette réparation permettra d'allonger la durée de vie du mécanisme jusqu'en 1935 !

Le 2 Mars 1882, le clocher étant maintenant bien terminé, on songe à la reconstruction de l'Eglise (ainsi qu'un réservoir d'eau) : les devis sont les suivants : 47500 Francs pour l'Eglise, 7000 Francs pour le réservoir d'eau. Un secours de l'Etat (une subvention) est demandé (13000 Francs) et un emprunt sollicité pour 12000 Francs. A l'époque, un sou est un sou, puisque le conseil de fabrique de la paroisse sollicite de la Commune, l'autorisation de vendre l'herbe du cimetière !

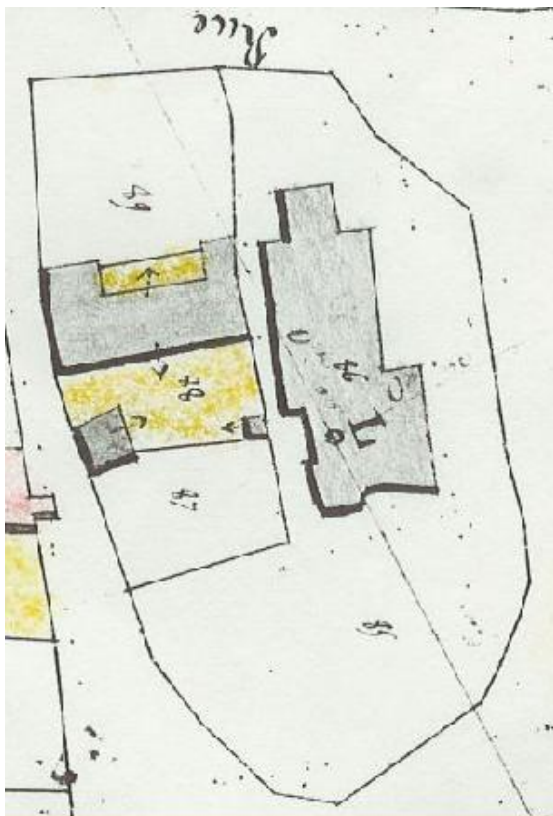
LES MALVERSATIONS DE L'ENTREPRENEUR

Monsieur MORLOT, Entrepreneur et adjudicataire de la reconstruction, forme une requête le 11 Aout 1883 auprès de la Commune. Il demande tout simplement d'être déchargé des travaux de construction de l'école des filles ... Grand émoi on le devine, lorsque l'on sait que les sous-bassements sont commencés et l'immeuble est à la merci des intempéries ! Des matériaux vicieux et mal employés ont été posés ...

Que voulait faire l'entrepreneur : relever des prix jugés après coup trop bas ? Ne pas verser son cautionnement ? Difficultés avec les sous-traitants ? Problème de matériaux ? On ne sait trop. Toujours est-il que le Conseil Municipal ne s'en laisse pas compter et dépose plainte avec demande de dommages et intérêts

Sommé par le Préfet de reprendre le chantier, l'entrepreneur s'exécute, mais mollement, en ne faisant que les travaux les plus faciles et les plus avantageux. Il délaisse les plus difficiles et n'approvisionne plus le chantier. Il enlève même des matériaux qui ont été déposés.

Du fait de l'abandon du chantier, dans un état déplorable, des travaux de conservation de l'existant sont effectués en régie, de manière à préserver ce qui peut l'être. Vingt mètre-cubes de pierres posées ont gelé et devront être remplacées



LES TRAVAUX REPRENENT

L'Entreprise MARCHANDON enlève la nouvelle adjudication le 24 Aout 1884 pour la reconstruction de l'Eglise et de l'école des filles.

En 1885, après examen du budget de reconstruction, il s'avère qu'un nouveau crédit de 12000 Francs est nécessaire. Les travaux seront ainsi terminés en Février 1886 mais on se rendra compte en Octobre de la même année qu'il faut à nouveau ...faire un emprunt de 5500 Francs pour solder cette reconstruction

AU FIL DES ANS ...

Les rapports entre l'évêché et les communes n'allaient pas toujours de soi au cours de ce dix-neuvième siècle qui sera une transition entre la période révolutionnaire et celle de la séparation des églises et de l'état--début 20ème siècle.

Ainsi en 1888, quelques jours avant Noël, Monseigneur l'Eveque de Dijon, propose de nommer un prêtre à la succursale (?) de Chaigny, à la

double condition : qu'une citerne soit construite à la cure et que deux parts d'affouage lui soient allouées. Bons princes, les conseillers municipaux acceptent la citerne et donneront quatre stères de bois et cinquante fagots, soit l'équivalent, mais coupé .

En 1889, on reconstruit le mur de clôture du Presbytère, si caractéristique avec son élévation en défense que nous connaissons aujourd'hui. Le secours de l'Etat est à nouveau demandé, les fonds communaux ne permettant pas de s'acquitter des 2000 Francs prévus au devis

En 1898, curieux versement de Monsieur Jean CLERGET de Longecourt à la fabrique, d'une rente de 18 Francs à 3 % sur l'Etat, à l'effet de célébrer à perpétuité, six messes basses par an. Cela tient-il toujours ? Rien n'est moins sûr

L'INVENTAIRE DES OBJETS LIES A L'EGLISE

L'origine de la collection



Si cette collection s'est constituée au fil des ans et des siècles depuis l'an 1100, l'objet le plus ancien qui se soit conservé d'une manière intacte est sans aucun doute la statue en pierre représentant « Sainte Anne et la vierge ». Cet objet est classé et inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1927.

Une autre statue, un reliquaire sur bois, représentant Saint Pierre, nous a été dérobé en 1999. Une perte inestimable pour les habitants de Chaignay, mais parfaitement estimée par ses receleurs ...

La période révolutionnaire

Le régime de la Terreur débuta à Chaignay en 1793. Sur les injonctions du Directoire du District d'Is sur Tille, un Comité de surveillance fut chargé de dresser la liste des suspects au rang desquels figurait le Curé HORY. Les paroissiens, desquels il était visiblement très proche, avaient mis en lieu sûr, sans doute à leur domicile, l'essentiel du mobilier du curé, ainsi que les objets de culte, les statues. Sur injonction de la « Société populaire d'Is sur Tille », le Maire, Louis ROUGET, requis, et cinq conseillers municipaux ne peuvent constater, que les lieux sont pratiquement vides (5 Frimaire, An II). Constat qui ne sera pas sans conséquence pour la municipalité.

Ô Miracle, après la destitution de ce sinistre Directoire d'Is sur Tille (19 Messidor An III), le curé quitta sa grotte de « la combe au graviers » en forêt des laverottes, revint en service à Chaignay, tout comme ses objets personnels, et les objets de culte ! Difficile de faire un inventaire précis de cette époque ..

La séparation des Eglises et de l'Etat : 1906

L'histoire visiblement repasse les plats, puisque le même phénomène se reproduit un siècle plus tard. Une loi est votée à l'initiative du député Aristide BRIAND le 9 Décembre 1905. Elle va profondément et durablement marquer les esprits et définir la propriété des différents éléments qui relèvent des cultes.

La nouvelle loi met fin au Concordat napoléonien de 1801 qui régissait les rapports entre le

gouvernement français et l'Église catholique. Elle proclame la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes

Sur le plan financier, la loi a deux conséquences majeures :

- Les ministres des cultes (évêques, prêtres, pasteurs, rabbins,...) ne sont plus rémunérés par l'État et celui-ci se désintéresse totalement de leur nomination,
- Les biens détenus précédemment par les Églises deviennent la propriété de l'État mais celui-ci se réserve le droit de les confier gratuitement aux représentants des Églises en vue de l'exercice du culte.(1)

L'immobilier, c'est à dire l'Eglise elle-même, est la propriété de la Commune.

Rappelons à cet endroit que les églises construites après cette date ne sont plus la propriété des collectivités locales (les Communes) mais celle du diocèse, à charge pour ce dernier d'assurer l'entretien de l'édifice. Un fardeau très lourd aujourd'hui. Rappelons pour mémoire que notre Eglise actuelle a été construite entre 1862 et 1885. A une vingtaine d'année près ...

Revenons à 1906, un inventaire est réalisé, et lorsqu'on le consulte aujourd'hui, on est confondu devant le peu d'objets inventoriés : 36 ! A croire qu'une partie d'entre eux avaient une nouvelle fois été mis en lieu sûr. A la décharge de ces locataires d'un jour, il faut dire que personne ne connaissait le sort de ces objets : allaient-ils être laissés sur place, déplacés, vendus. A la lecture des documents de l'époque, personne ne le savait vraiment. Constatons simplement aujourd'hui que non seulement ces 36 objets sont toujours presque tous présents aujourd'hui, mais que d'autres sont revenus les rejoindre

L'inventaire de 2004



Aristide BRIANT à la tribune de l'assemblée nationale

Pratiquement un siècle plus tard, nous pouvons dire que c'est dans la plus parfaite sérénité qu'un inventaire a pu se faire.

Il a été effectué à Chaignay le 22 Septembre 2004 sous la conduite de Madame STROHEKER du Conservatoire Départemental d'Art Sacré, en présence du desservant, le Père Jean-Paul CLERC et d'une équipe de paroissiens. Tout l'ensemble paroissial d'Is sur Tille - Grancey le château - Selongey était concerné, soit 33 villages

L'opération a consisté à vider entièrement la sacristie, les meubles, et autres lieux de rangement de tout objet de culte. En effet, outre cette opération d'inventaire, il était judicieux de faire un entretien soigné de ces objets, au pire de détruire ceux qui étaient contaminés par des moisissures ou détruits par des insectes et rongeurs. Un très gros travail où tous les acteurs doivent ici être sincèrement remerciés.

L'inventaire relève aujourd'hui 197 objets. Cinq objets de 1906 sont absents aujourd'hui. Une explication nous est donnée : il est très fréquent que le desservant (le prêtre), utilise les objets qui lui sont confiés, d'une église à une autre. Une mutation intervient et les objets restent là où ils étaient lors de leur dernier service.

Il serait très fastidieux de détailler cet inventaire disponible en Mairie. Chaque objet a reçu un numéro d'ordre, une désignation, une expertise technique (type de métal, de tissu, de papier), un relevé de poinçon, des cotes (largeur, hauteur, diamètre), le cas échéant : un numéro de recolement vis à vis de l'inventaire de 1906.